

*M. Stewart* (Winnipeg-Nord)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis qu'une Déclaration des droits devrait être incorporée dans la Constitution afin de protéger les droits des minorités, les libertés civiles et religieuses, la liberté de parole et la liberté de réunion; d'établir l'égalité de traitement, en face de la loi, pour tous les citoyens, sans distinction de race, de couleur ou de religion; et de statuer sur les pouvoirs démocratiques nécessaires pour supprimer les distinctions raciales sous toutes leurs formes.

*M. Bertrand* (Prescott)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le Canada, dont la représentation diplomatique s'accroît continuellement dans les divers pays, devrait avoir un représentant diplomatique officiel à la Cité Vaticane.

*M. Church*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures afin de diminuer, de réprimer, de réduire,—et d'adopter des règlements à cet effet,—les effroyables pertes de vie causées par suite d'accidents d'automobiles et de passages à niveau sur les routes canadiennes, de noyades, d'incendies et d'autres causes, sans compter le nombre des blessés et des accidentés et les fortes pertes économiques qui en résultent; qu'une étude immédiate devrait être entreprise à ce sujet, que les autorités fédérales devraient en venir à une meilleure méthode de recueillir les renseignements à ce sujet et qu'on devrait étudier les mesures à prendre.

*M. Blanchette*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter une mesure, au cours de la présente session, en vue d'accorder des pensions ou allocations aux citoyens canadiens résidant au Canada depuis au moins cinq années continues qui, à cause d'invalidité physique, sont incapables, ou peu probablement aptes à devenir capables, de subvenir à leurs propres besoins et qui ne reçoivent pas de pensions de vieillesse ou autres, et qui, par ailleurs, sont sans aucun revenu ou sans autres ressources, si les municipalités, cités ou villes où ils résident ont été incapables de leur aider financièrement au cours des cinq dernières années.

*M. Bertrand* (Terrebonne)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, dès la présente session, étudier l'à-propos d'ajouter à son programme de sécurité sociale un système d'allocations en faveur de toute personne, sans ressources ou revenus suffisants, qui, en raison d'une blessure, d'un accident, d'une infirmité congénitale ou d'une maladie incurable, est désavantagée dans la recherche ou l'obtention d'un emploi, ou incapable d'assurer sa subsistance et dont l'âge l'empêche de bénéficier de la législation de sécurité sociale actuellement en vigueur.

*M. MacInnis*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait rechercher immédiatement la coopération des provinces en vue d'élaborer et de mettre en vigueur un programme de sécurité sociale qui sera d'envergure nationale, efficace dans ses dispositions et s'appliquera à tous les citoyens du Canada dans toute circonstance où l'individu ou la famille est, pour quelque raison, privé de la chance de gagner sa vie.